

# OFI RS European Convertible Bond

OBLIGATIONS CONVERTIBLES • EUROPE • PROFIL MIXTE • ISR

OFI RS European Convertible Bond est **investi en obligations convertibles européennes** avec pour objectif de surperformer son indice de référence (Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond<sup>(1)</sup>, coupons réinvestis) sur un horizon de placement recommandé de 3 ans.

L'équipe de gestion suit une **approche entrepreneuriale de « stock-picker »**. Elle privilégie la sélection d'entreprises européennes offrant un fort potentiel de développement en suivant une approche d'accompagnement et de financement de leurs projets. **Dans cette optique, les gérants visent à aller jusqu'à la conversion de l'obligation convertible.**

Le fonds intègre à l'analyse fondamentale une analyse extra-financière afin d'**apprécier les pratiques ESG<sup>(2)</sup> des émetteurs.**

**Une gestion active du delta** (sensibilité actions comprise entre 0 et 100 %) permet au fonds d'offrir un profil de gestion mixte.

<sup>(1)</sup> Plus d'informations sur : [www.thomsonreuters.com](http://www.thomsonreuters.com)

<sup>(2)</sup> Environnemental, Social, Gouvernance

## Positionnement et stratégie



## Caractéristiques

### CODES ISIN

Part IC : FRO000011074 • Part ID : FRO011157973  
Part RC : FRO013303609 • Part RF : FRO013309010

### FORME JURIDIQUE

Compartiment de la SICAV de droit français  
OFI Financial Investment

### CLASSIFICATION AMF

Fonds mixte

### DATE DE CRÉATION

10 octobre 1984, agréé par l'AMF

### DEVISE

Euro

### VALORISATION

Quotidienne

### SOCIÉTÉ DE GESTION

OFI Asset Management

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

Capitalisation / Distribution

### FRAIS D'ENTRÉE / DE SORTIE

4 % max / 1 % max

### FRAIS DE GESTION COURANTS

Part IC : 1,05 % (exercice précédent, clos en septembre 2018)

Part RC : 1,85 % (estimation annualisée, septembre 2018)

Part RF : 1,45 % (estimation annualisée, septembre 2018)

### COMMISSION DE SURPERFORMANCE

15 % de la performance au-delà de l'indice

### MONTANT DE SOUSCRIPTION MINIMUM

1 part

### ÉCHELLE DE RISQUE\*



## Équipe de gestion



**Nancy SCRIBOT-BLANCHET**

Co-Directeur des gestions obligations convertibles



**Olivier RAVEY**

Co-Directeur des gestions obligations convertibles

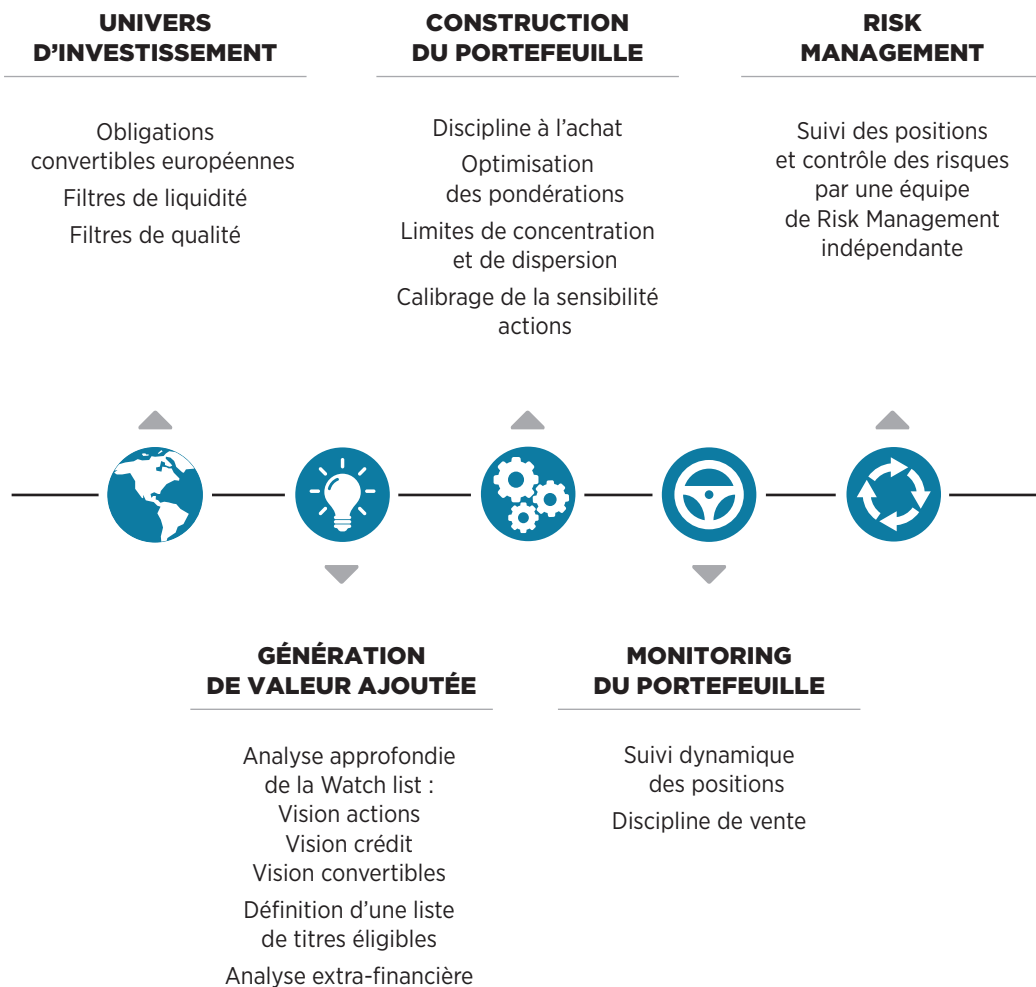
## Les atouts

- Une source de diversification efficace par rapport aux classes d'actifs traditionnelles
- Un contexte de marché favorable aux obligations convertibles

## Les risques

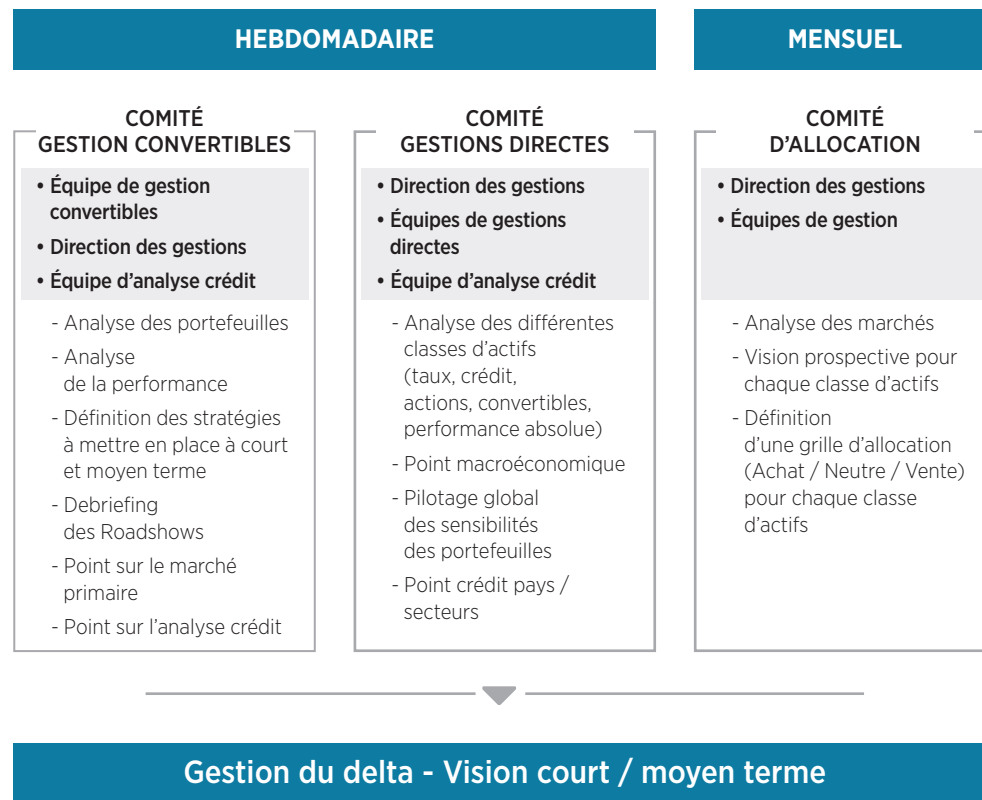
- Perte en capital
- Obligations convertibles
- Taux
- Crédit
- Actions
- Contrepartie
- Haut rendement
- Change
- Petites valeurs

Équipe de gestion au 31/12/18, susceptible d'évoluer. Pour plus d'informations : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr) • \*L'échelle de risque et de rendement est un indicateur allant de 1 à 7 et correspondant à des niveaux de risque croissants. La catégorie de risque et de rendement indiquée dans ce document est susceptible d'évoluer dans le temps. Elle est déterminée par application d'une méthodologie réglementaire. Pour plus de détails sur cette méthodologie, se référer au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC).



## Le pilotage de la sensibilité actions (delta)

Le delta du portefeuille est la résultante du stock-picking corrigé de nos anticipations macroéconomiques



Ce document à caractère promotionnel est destiné exclusivement à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Le(s) fonds mentionné(s) dans le document a/ont été agréé(s) par l'AMF ou la CSSF et est(sont) autorisé(s) à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement,

il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès d'OFI Asset Management. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## CONTACT

+33 (0)1 40 68 17 17  
contact@ofi-am.fr

Suivez-nous !

